



MONTRÉAL

5215, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec)
H4P 1X4

514 735-2711

scca.com

Les vaches laitières ont besoin de vous!

Voici un résumé de cinq enjeux prioritaires ciblés par la SPCA de Montréal en vue d'améliorer le bien-être des vaches et des veaux laitiers; cela vous permettra de [commenter le code de pratiques](#) rapidement et efficacement et ce, dans vos propres mots.

Les cinq enjeux :

1. Demandez la fin de la stabulation entravée

Saviez-vous qu'au Québec la très grande majorité des vaches laitières passent leur vie en stabulation entravée ? C'est-à-dire qu'elles sont gardées en permanence à l'intérieur, maintenues par le cou à une barre d'attache, ce qui les empêche de se déplacer et même de se retourner sur elles-mêmes.

Cette pratique a cours dans 75 % des fermes canadiennes¹ et elle est encore plus généralisée au Québec où c'est 90% des fermes qui y ont recours. 350 000 vaches sont actuellement utilisées dans l'industrie laitière au Québec², et la vaste majorité d'entre elles n'ont pas accès à l'extérieur, ne peuvent se déplacer librement ni exprimer leurs comportements sociaux normaux. Privées de toute possibilité de paître, de se toiletter mutuellement et de socialiser, les vaches présentent souvent des comportements stéréotypés témoignant de leur souffrance³.

Pourtant, la nouvelle version du Code de pratiques continue de permettre la stabulation entravée.

Dans vos propres mots, demandez la fin de la stabulation entravée pour les vaches laitières dans la section 2.2.3 Installations et logement — Vaches en lactation et vaches tarées.

Les vaches laitières ainsi que tous les bovins laitiers doivent avoir accès à un pâturage extérieur en saison, pouvoir aller à l'extérieur à l'année et avoir la possibilité d'exprimer leurs comportements normaux, notamment socialiser et paître.

¹ [OSCII Activity D.43 - Organic Agriculture Centre of Canada - Dalhousie University.](#)

² [Production laitière \(lait de vache\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\).](#)

³ [Behaviour of dairy cows kept in extensive \(loose housing/pasture\) or intensive \(tie stall\) environments, III. Grooming, exploration and abnormal behaviour – ScienceDirect.](#)

- Lorsque hébergées à l'intérieur, les vaches doivent être gardées en stabulation libre (c'est-à-dire ne pas être attachées) afin de pouvoir se mouvoir librement.
- Les pratiques d'entrave et d'immobilisation doivent être éliminées dès maintenant.
- Si vous êtes un.e consommateur.trice des produits laitiers, indiquez que ce critère aura un impact sur vos choix de produits.

2. Exigez que les veaux soient hébergés en groupe

La norme au Canada est de séparer de sa mère tout veau né d'une vache laitière dès ses premières heures de vie et de le garder dans un enclos individuel pendant plusieurs mois.

Les études indiquent pourtant que l'isolation complète des jeunes veaux induit un stress important chez ces animaux et ne permet pas un développement comportemental normal.⁴

Le Code de pratiques présentement sous révision exige l'hébergement par paires ou en groupes des veaux âgés de deux à quatre semaines à partir de l'année 2033. Il s'agit d'un délai beaucoup trop long pour corriger une situation inacceptable qui affecte la vie de centaines de milliers de veaux chaque année.

Dans vos propres mots, demandez que les veaux puissent être hébergés avec un ou des compagnons à partir de l'âge de deux semaines, et ce, dès maintenant dans la section 2.2.1 Installations et logement — Veaux (avant le sevrage).

- Aucun animal social ne devrait être isolé de ses congénères.
- Le bien-être des veaux est une priorité.
- Améliorer leurs conditions de vie ne peut attendre.
- Si vous êtes un.e consommateur.trice de produits laitiers, indiquez que ce critère aura un impact sur vos choix de produits.

3. Réclamez des conditions définies pour le transport des vaches de réforme avant leur abattage.

Après avoir été utilisées pour produire du lait toute leur vie, les vaches sont généralement envoyées vers l'âge de cinq ans à l'encan, puis à l'abattoir. Le Code de pratiques n'encadre pas le transport en tant que tel, mais il doit mieux définir les étapes préalables à celui-ci. Le Code doit absolument exiger que la production de lait des vaches soit tarie avant leur transport vers l'abattoir. Actuellement, des vaches enceintes ou en lactation sont transportées sur de longues distances, ce qui leur occasionne de l'inconfort et augmente le risque de complications douloureuses, telles que les mammites.

Le Code doit également stipuler de façon claire qu'aucun animal blessé, fragilisé ou inapte au transport ne doit être transporté.

⁴ [Key animal welfare issues in commercially raised dairy calves: social environment, nutrition, and painful procedures \(cdnsciencepub.com\)](https://cdnsciencepub.com)

Dans vos propres mots, exigez une meilleure protection des vaches de réforme avant leur transport dans la section 6.1 : Préparatifs du transport — Prise de décisions avant le transport.

- Les vaches doivent avoir cessé de produire du lait avant d'être transportées.
- Les vaches doivent avoir l'occasion de faire de l'exercice dans les semaines précédant le transport afin de pouvoir supporter les mouvements sans se blesser ou chuter durant le transport.
- Les animaux fragilisés ne doivent pas être transportés, sans exception.
- Les critères d'aptitude au transport doivent être clairement définis.

4. Demandez l'obligation pour toutes les fermes laitières d'établir un plan d'urgence.

Des plans doivent être établis en vue d'assurer la sécurité et le bien-être des animaux en cas d'urgence, par exemple à la suite d'un incendie, d'une catastrophe naturelle ou d'un retard dans la chaîne de production. La version actuelle du nouveau code de pratiques ne prévoit pourtant aucune exigence à cet effet.

Dans vos propres mots, exigez l'obligation d'établir des plans d'urgence dans les fermes dans la section 2.11 : Installations et logement — Urgences et sécurité.

- Étant donné que la fréquence des catastrophes naturelles est susceptible d'augmenter dans les années à venir, la mise en place de ces plans doit être une priorité.
- En collaboration avec les autorités gouvernementales, des stratégies doivent être planifiées pour secourir les animaux en cas de catastrophe naturelle ou d'incendie.
- En cas de conflit de travail, de pandémie ou de toute autre situation ralentissant la chaîne de production, des mesures permettant d'assurer le bien-être des animaux doivent être prévues.

5. Exigez que les veaux puissent rester auprès de leur mère

Comme tout mammifère, pour produire du lait, les vaches doivent mettre au monde un petit, le veau. La pratique généralisée de l'industrie laitière consiste à séparer le petit de sa mère dès ses premières heures de vie. On donne alors au veau une poudre de lait de remplacement commercial et on traie la vache afin de récolter son lait pour la consommation humaine. Cette séparation cause de façon répétée une importante souffrance psychologique aux vaches laitières ainsi qu'à leurs petits.

Bien que de nombreux pays repensent leur production laitière afin de permettre une cohabitation prolongée de la mère avec son petit et que des certifications européennes se développent à ce sujet⁵, le Code de pratiques canadien ignore complètement cet aspect. Pourtant, le rapport scientifique sur lequel il s'appuie met en lumière les bénéfices importants de la cohabitation mère-petit pour le bien-être des vaches et des veaux.

Dans vos propres mots, exigez que les veaux puissent demeurer auprès de leur mère dans la dernière section : Observations générales.

⁵ [Et si on ne séparait plus les veaux laitiers des mères? | Radio-Canada.ca.](https://www.radio-canada.ca/actualite/veaux-laitiers)

- Il est nécessaire que l'industrie revoit ses pratiques en profondeur à la lumière des connaissances scientifiques et des préoccupations du public.
- La séparation de la vache et de ses petits est un enjeu majeur pour vous.
- Il s'agit d'une pratique qui joue un rôle important dans la crise de confiance du public à l'égard de l'industrie laitière, et cet enjeu ne peut plus être ignoré.
- Si vous êtes un.e consommateur.trice de produits laitiers, indiquez que ce critère aura un impact sur vos choix de produits.

Résumé des principaux commentaires à soumettre (dans l'ordre des sections) :

- **Section 2.2.1 Installations et logement – Veaux (avant le sevrage)**

Exigez dans vos mots que les veaux soient hébergés en groupe

Que les veaux soient hébergés en petits groupes dès l'âge de deux semaines.
Que ce changement soit appliqué dès maintenant.

- **Section 2.2.3 Installations et logement – Vaches en lactation et vaches tarées**

Demandez dans vos mots la fin de la stabulation entravée

Que les vaches aient accès à l'extérieur.
Qu'elles soient libres de leurs mouvements.
Qu'elles puissent exprimer leurs comportements sociaux.

- **Section 2.11 Installations et logement – Urgences et sécurité**

Exigez que des plans d'urgence assurant la sécurité des animaux soient obligatoires

Que des plans soient établis avec les autorités en prévision de catastrophes naturelles.
Que des plans pour évacuer les animaux en cas d'incendie soient mis en place.
Que les animaux ne souffrent pas d'attente et de manque de soins en raison de ralentissement dans la chaîne de production.

- **Section 6.1 Préparatifs du transport – Prise de décisions avant le transport**

Demandez dans vos mots des critères définis préalables au transport

Que les vaches aient cessé leur production de lait avant le transport.
Qu'aucun animal inapte au transport ne soit transporté.
Que les critères d'aptitude au transport soient définis dans le Code.

- **Dernière section – Observations générales**

Exigez que les vaches et leurs petits ne soient plus séparés

Que les petits veaux puissent être gardés près de leur mère.
Que l'industrie doit s'actualiser à la lumière des préoccupations relatives au bien-être des animaux.

Vous avez jusqu'au 27 janvier 2022 pour soumettre vos [commentaires personnalisés](#) pour améliorer le bien-être des vaches et des veaux laitiers!